



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Loi sur la politique foncière active LPFA

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Mossier Jean-Luc
Email : jean-luc.mossier@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DEE
Service : : PromEco

Co-auteurs

Nom et prénom : Dupraz-Ardiot Amélie
Email : marie-amelie.dupraz-ardiot@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DAEC
Service : : SG

Informations sur le projet

Description : Nouvelle loi sur la politique foncière active du Canton de Fribourg
Effet levier Majeur

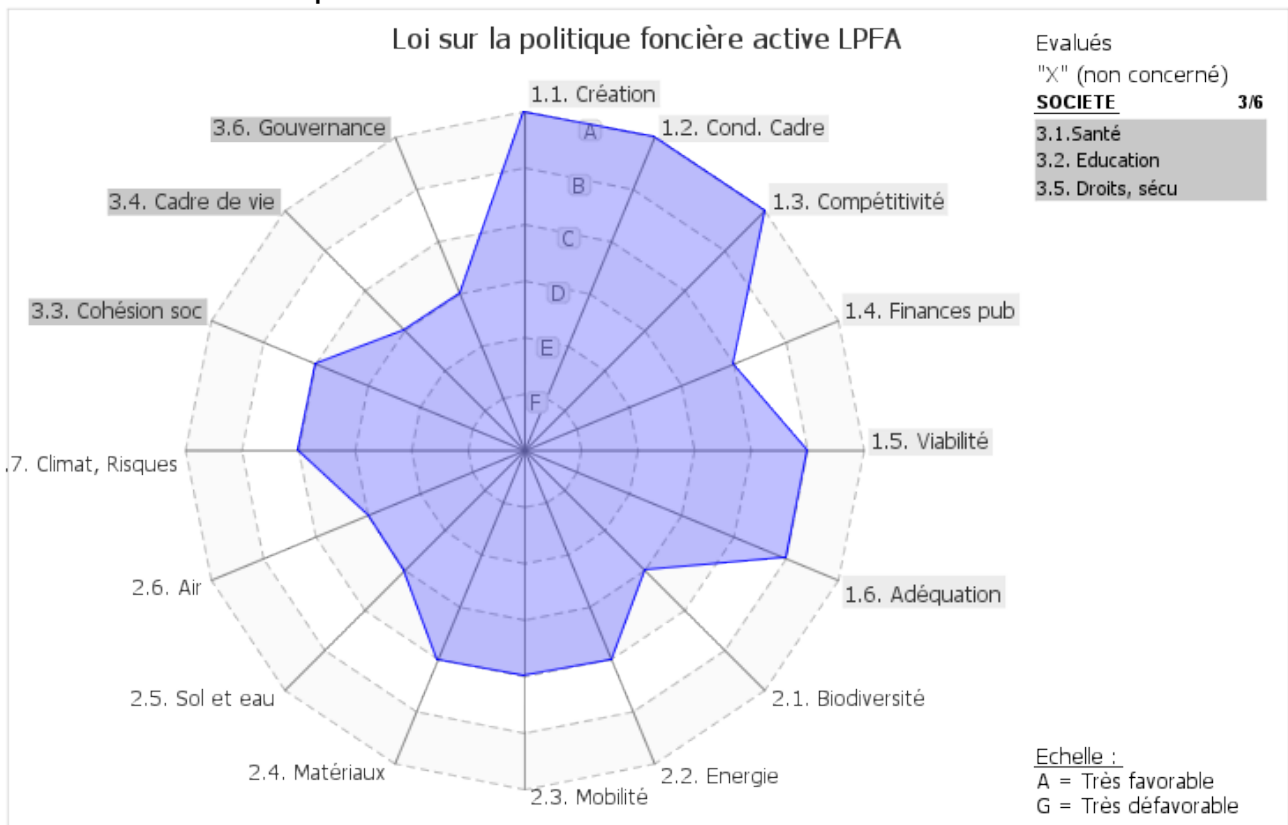
Domaines concernés :

Economie	Environnement	Société
Significativement	Significativement	Moyennement



Commentaire général sur l'évaluation

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné



Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	



Economie

1.1. Création et distribution de richesses

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Contribution forte à favoriser le développement économique et la création d'emploi, précisément dans des secteurs insuffisamment développés aujourd'hui. But: favoriser un déploiement spatial de l'activité économique plus efficace, et donc favoriser un développement économique quantitatif aussi et par conséquent des places de travail

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Il y a un potentiel d'amélioration au niveau de mandat de prestation du CE au futur établissement. C'est à ce niveau que le CE pourra apporter sa "touche" particulière aux prestations attendues: par ex. contraintes ou objectifs du point de vue environnemental. Ce point est encore entièrement ouvert.

1.2. Conditions cadre pour l'économie

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'établissement aura à livre des prestations en matière de conseils aux régions dans le cadre de leur planification régionale et aux entreprises qui se relocalisent ou qui s'implantent nouvellement dans le canton ou s'y agrandissent.

Le cœur du projet consiste à favoriser le développement d'entreprises en leur amenant des solutions qui répondent à leurs besoins tout en étant efficaces en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit de favoriser des projets de promotion économique importants tout en les conciliant avec les impératifs d'aménagement du territoire.

Les aspects liés au marché international sont inhérents à une démarche visant à favoriser les entreprises à haute valeur ajoutée.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Coordination indispensable entre la Promotion Economique et Aménagement du territoire. C'est un des enjeux majeurs de cette politique-là. Il faut qq'un dans le nouvel établissement qui est particulièrement responsable de cette étape charnière et assurer une collaboration harmonieuse entre les intérêts souvent divergents de promotion économique et d'aménagement du territoire. La NPFA permet d'améliorer la coordination entre ces deux politiques et de diminuer les divergences. Rôle de médiation.



1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : En visant à favoriser le développement d'activités économiques à haute valeur ajoutée, donc de postes de travail hautement qualifiés, on encourage de fait les efforts et activités d'innovation. La haute valeur ajoutée est désormais soumise à un processus d'innovation permanent.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Coordination efficace avec les moyens de soutien à l'innovation de la Loi révisée sur la promotion économique LPEC: l'accès aux terrains est une condition nécessaire mais pas suffisante pour des projets à haute valeur ajoutée. Il est donc nécessaire d'avoir une bonne collaboration et coordination avec les outils et méthodes propres à la LPEC.

1.4. Finances publiques

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet prévoit un fonds de politique foncière active fonds PFA. Si les projets sont bons, ils peuvent constituer un bon placement en faveur de la fortune de l'Etat. Celui-ci est un acteur idéal pour investir dans l'immobilier industriel, d'une part parce qu'il peut se permettre un horizon de placement à long terme, et d'autre part parce qu'il est directement intéressé par les effets induits sur le développement économique du canton = sa mission.

Risques de répercussions négatives : Si les investissements sont réalisés de manière non efficaces, l'investissement de l'Etat peut se conclure par des rendements insuffisants voire des pertes.

Potentiel d'amélioration : Si le placement s'avère être bon, il faudrait être prêts à y consacrer des ressources supplémentaires.

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le financement est assuré dans la mesure où le fonds PFA est déjà créé, et que des sites ont d'ores et déjà été achetés.



Risques de répercussions négatives : Voir sous 1.4

Potentiel d'amélioration : Voir sous 1.4.

Ce projet de loi est en gestation depuis longtemps. Il faudrait donc prévoir une mise en œuvre rapide de la loi, notamment en ce qui concerne la création de l'établissement et sa mise en route opérationnelle

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet a fait l'objet d'une procédure de consultation. Pour l'essentiel, sa pertinence a été saluée.

Le projet se positionne comme un outil complémentaire permettant aux autres politiques AT et PromEco d'aboutir. Il gère de manière spécialisée une interface essentielle pour la gestion d'une chaîne de valeur globale. Il est cohérent avec les objectifs des politiques publiques que sont l'AT et la prom Eco. Il joue un rôle de facilitateur et de créateur de synergies voir schéma PFA.

Gouvernance: le choix d'un établissement cantonal autonome a fait l'objet d'un analyse. Il est un bon compromis entre l'autonomie de décision qu'il faut avoir et une proximité avec les intérêts de l'Etat.

Risques de répercussions négatives : La composition du conseil d'administration sera un véritable enjeu politique. Le conseil d'administration doit être "léger", ce qui présuppose une sélection forte de ses membres. Ce point est susceptible de générer de longues discussions. Une composition inadéquate du CA pourrait créer une certaine confusion quant à la mission de l'établissement.

Potentiel d'amélioration :

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le projet va contribuer à développer des projets sur des sites qui n'auraient pas forcément été occupés, mais va aussi contribuer à faire en sorte que certains sites ne soient définitivement pas construits.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :



2.2. Energie

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie /
Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Voir critère 2.3

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Le mandat de prestation devrait donner à l'établissement cantonal une mission de proposer des investissements avec un objectif en termes de gestion énergétique efficace, basée sur les énergies renouvelables, sur les sites qu'il gère. Ce type de caractéristiques rend un site attractif et devrait être prise en considération dans tout investissement étatique à long terme Blue Factory 0 carbone

2.3. Mobilité et territoire

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'un des enjeux fondamentaux de ce projet est d'encourager une mise en œuvre efficace des principes modernes de l'AT, soit le développement de zones d'activités à proximité des dessertes de transport et des zones urbaines adéquates = adaptées à l'activité des entreprises implantées, par ex. éloigner des centres urbains les entreprises générant beaucoup de transports de matériaux. Il s'agit d'implanter les entreprises dans des lieux propices à leurs activités et compatibles avec les principes de l'AT.

Intensité des transports occasionnés par l'économie: le projet contribue à diminuer les impacts des transports liés aux activités économiques. Néanmoins, son objectif reste le développement économique. Donc il contribue avant tout à l'implantation d'entreprises, ce qui peut avoir un impact négatif sur les transports aussi.

Si le projet ne vise en premier lieu à promouvoir la mobilité durable, il peut l'encourager. D'une part en favorisant la relocalisation des zones d'activités dans des endroits à bonne desserte en TP. Et d'autre part en favorisant le développement de solutions de mobilités durables investissements en infrastructures de transport tels que gare industrielle, accès par rail, encouragement des entreprises implantées à créer des plans de mobilité communs dans le cadre des projets qu'il va gérer.

Risques de répercussions négatives : Voir paragraphe précédent

Potentiel d'amélioration : Le mandat de prestation devrait donner à l'établissement cantonal une mission de proposer des investissements avec un objectif en termes de mobilité durable sur les sites qu'il gère.



2.4. Consommation de matériaux et recyclage

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Voir évaluations sous Mobilité et Energie.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : Par son implication dans le développement des projets, l'établissement cantonal peut favoriser des concepts de recyclage, de réutilisation et de circularité exemplaires. Le mandat de prestation devrait donner à l'établissement cantonal une mission de proposer des investissements avec un objectif en termes d'utilisation efficace des ressources. L'établissement devrait encourager les entreprises à entrer dans une démarche de circularité.

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : En ayant de concentrer les activités économiques dans des zones équipées, on minimise les impacts du développement économique. Mais d'autre part, on encourage aussi celui-ci, avec ses conséquences sur l'environnement. Voir aussi critère 2.1

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Voir évaluations sous critères relatifs à la diversité biologique et la qualité des eaux.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :



2.7. Changement climatique et risques

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Voir évaluations sous critères Mobilité, énergie et matériaux / recyclage.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Société

3.1. Santé et prévention

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :



3.3. Cohésion sociale

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le développement d'activités à haute valeur ajoutée permet de générer des salaires élevés avec tous les effets induits sur les activités de sous-traitance. Un emploi dans un secteur à haute valeur ajoutée crée 1.7 emplois dans des secteurs sous-traités. Bien sûr, une partie de cette sous-traitance peut avoir lieu à l'étranger, en particulier lorsqu'elle est très spécialisée. Les activités induites plus répétitives sont générées en grande partie sur le canton installateur sanitaire par ex.. Parmi les autres effets induits, il faut aussi considérer ceux des salaires payés économie résidentielle.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.4. Cadre de vie et espace public

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le fait d'être propriétaire de certains sites ou être temporairement propriétaire permet d'assurer de manière responsable des contraintes liées à la protection du patrimoine de manière beaucoup plus efficace que ne le ferait un acteur privé voir ex. St Aubin.

En termes de qualité de l'espace public, on est toujours dans le champ de tension évoqué sous le volet "environnement": en encourageant la concentration des activités, on libère des espaces, mais on encourage quand même une activité économique.

De manière générale, de part sa fonction première, soit concilier développement économique à travers la création d'emplois à valeur ajoutée et contraintes de l'AT, le projet participe à l'amélioration du cadre de vie.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :



3.5. Droits et sécurité

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Dans la mesure où ce projet permet de coordonner les objectifs de la promotion économique et les objectifs voulus par le peuple dans le cadre de la LATEC, on peut considérer qu'il bénéficie d'un certain crédit par le respect de cette volonté populaire.

Risques de répercussions négatives : L'un des risques majeurs de ce projet, est que la composition du CA soit inadéquate.

Potentiel d'amélioration : A nouveau: la composition du conseil d'administration devra être équilibrée et représentative. C'est un enjeu du projet, mais peu aussi devenir un risque.